CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U21 - Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2004

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2.A : Intervention sur installation en télésécurité

Session 2004 • Code sujet : **D1** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion à distance des événements et des interventions (3 questions) **Page 3**

2. Rédaction de la main courante (1 question) **Page 6**

3. Interrogation orale devant le jury (1 question) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2004/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2004 - 3-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Gestion à distance des événements et des interventions

Vous êtes opérateur dans la station centrale de télésécurité EUROSECURITÉ et gérez à distance des événements reçus sur l'installation informatisée. Pendant 30 minutes, vous traitez des événements courants, trois levées de doute avec trois rondiers et deux défaillances techniques, en vous appuyant sur les fiches-sites et les consignes.

Événements courants

Question 1. Traiter quelques événements courants d'une station centrale de télésécurité, notamment des mises en ou hors service et des tests cycliques, à partir des informations reçues et des consignes applicables. Les événements peuvent être traités consécutivement ou simultanément.

Pour chaque MES, MHS ou test cyclique, identifier le site et comparer l'événement reçu à la fiche et aux créneaux prévus. Si l'événement est conforme, l'enregistrer. S'il est hors créneau, si un test manque ou si une anomalie est signalée, appeler le site avant toute intervention, vérifier le mot code confidentiel et appliquer les consignes. Enregistrer et horodater toute communication. Porter chaque événement à la main courante avec le numéro du site, sa nature et les mesures prises.

Traitement d'un événement courant

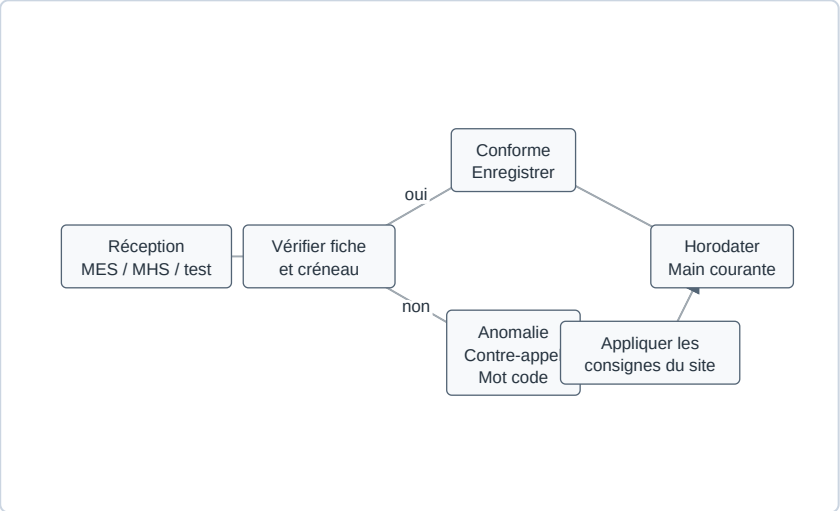

Vérification, contre-appel en cas d'anomalie et traçabilité de chaque événement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Événements vérifiés et horodatés; contre-appel avant intervention en cas d'anomalie; chaque traitement est consigné à la main courante.

Levées de doute et interventions

Question 2. Gérer trois levées de doute suivies d'interventions menées jusqu'à leur terme par trois rondiers-intervenants sur plusieurs sites, à la suite d'alarmes réelles ou intempestives. Décoder les informations, choisir les ressources adaptées, donner des consignes claires et suivre les interventions dans le respect des consignes et de la légalité.

1. Pour chacune des trois alarmes, consulter la fiche-site, effectuer le contre-appel avant toute intervention, vérifier le mot code et enregistrer la communication. Affecter un rondier compétent et géographiquement adapté, puis transmettre les consignes prévues au contrat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Suivre l’intervention en liaison avec la station : approche, observation, reconnaissance et mesures adaptées, puis fin après remise du site en sécurité. Le rondier vérifie complètement le périmètre et contrôle physiquement toutes les issues; il rend compte de son arrivée et de sa progression et laisse une trace discrète.
3. En cas d’effraction ou de situation anormale, prévenir les forces de l’ordre et appliquer les mesures conservatoires prévues, dont le gardiennage si nécessaire. Horodater les étapes et consigner site, intervenant, événement et mesures prises.

Levée de doute et déroulement de l’intervention

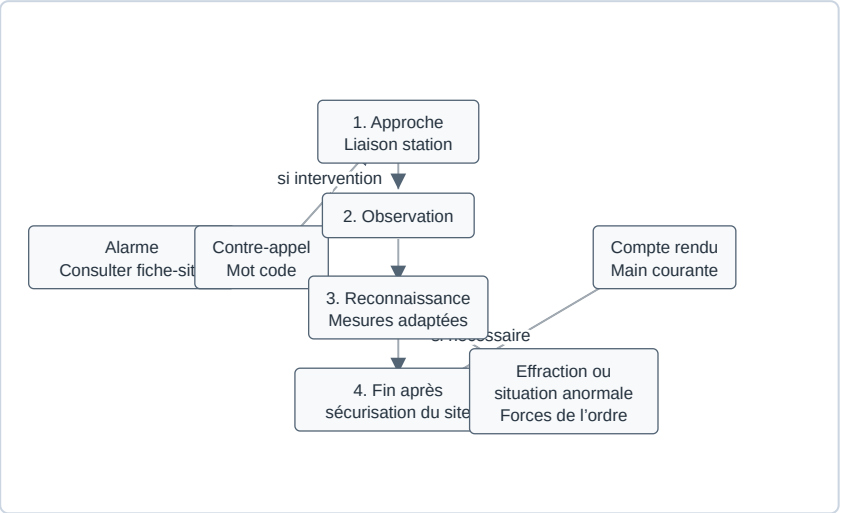

Procédure à appliquer pour chacun des trois sites; les étapes et mesures sont consignées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Trois interventions suivies jusqu’à leur terme, selon les quatre phases, avec contre-appel, consignes contractuelles et compte rendu horodaté.

Défaillances techniques

Question 3. Traiter deux défaillances techniques, par exemple un défaut d’alimentation ou un défaut de liaison, à partir des informations reçues et des consignes d’exploitation disponibles.

Pour chacun des deux défauts, identifier le site et la nature du signal, par exemple un défaut d’alimentation, une liaison radio défaillante ou un test cyclique absent pouvant révéler un défaut de ligne téléphonique. Consulter la fiche-site et appeler le site avant toute intervention; vérifier le mot code confidentiel et enregistrer la communication. Appliquer les consignes d’exploitation et informer le chef de station lorsque la procédure ou la situation le requiert. Horodater l’événement et les contacts; consigner le site, la nature du défaut et les mesures prises.

Traitement des deux défaillances techniques

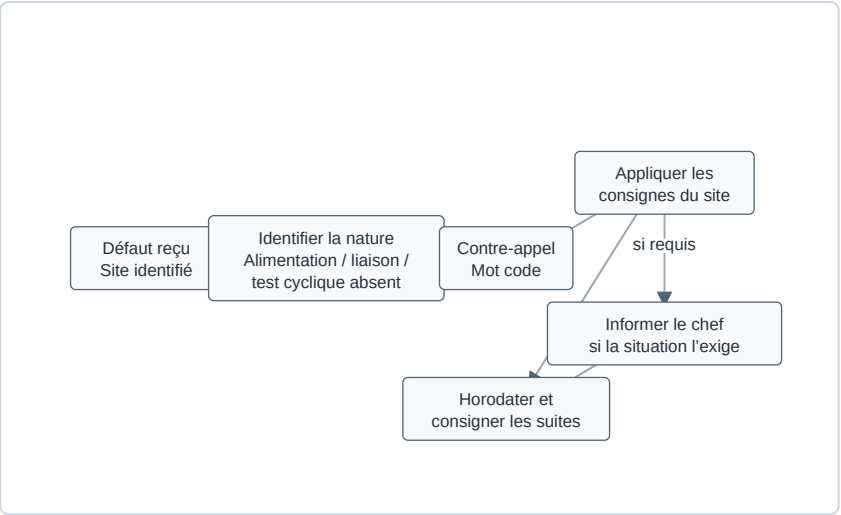

Même démarche pour chacun des deux défauts, adaptée à la fiche-site.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Deux défaillances identifiées, vérifiées par contre-appel et traitées selon la fiche-site, avec traçabilité horodatée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Rédaction de la main courante

La chronologie et les modalités de traitement des événements et des interventions sont consignées dans la main courante de la station. Le modèle fourni permet de relever les événements, les mesures prises et les horaires associés aux contacts et aux interventions.

Question 1. Rédiger, en 20 minutes, la main courante relative aux opérations conduites. Pour chaque événement, indiquer les dates et heures de réception de l'information, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention, ainsi que le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.

Compléter une ligne par événement, dans l'ordre chronologique, avec les informations réellement recueillies pendant la simulation. Traiter les événements courants, les trois levées de doute et les deux défaillances techniques annoncés dans les consignes d'épreuve. Pour une alarme ou une anomalie, effectuer d'abord le contre-appel au site, utiliser le mot code prévu et enregistrer les communications.

Rubrique de la main courante	À reporter
Identification	N° de l'événement, N° du site, nature de l'événement
Opérateur et mesures	Opérateur de station, identité de l'intervenant, mesures prises
Horaires	Réception, contact du rondier, arrivée sur site, appel éventuel aux services publics, fin d'intervention

Pour une intrusion, consigner les quatre phases : approche, observation, reconnaissance et mesures, puis fin d'intervention après sécurisation. En cas d'effraction ou de situation anormale, noter l'appel aux forces de l'ordre et les mesures conservatoires prévues au contrat. Reporter les horaires réels, sans les reconstituer ni les inventer.

Repérage de la main courante

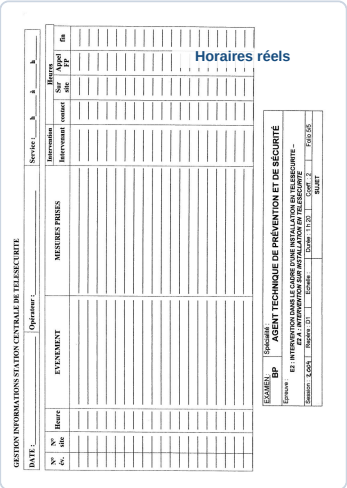

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Main courante chronologique : événements, sites, intervenants, horaires réels et mesures prises.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Interrogation orale devant le jury

Pendant 30 minutes, le candidat répond oralement aux questions du jury sur la télésécurité et les interventions. Les thèmes annoncés couvrent la chaîne de télésécurité, le cadre légal, la prévention des incidents et les règles APSAD citées dans le sujet.

Question 1. Répondre aux questions du jury sur les composants de la chaîne de télésécurité et leur fonctionnement, le cadre légal et les conditions d'intervention sur un site, les moyens de prévenir les incidents ou d'améliorer le traitement des événements, ainsi que les règles APSAD R.31, R.41, R.50 et R.55.

La chaîne va des détecteurs à la centrale d'alarme, puis au transmetteur, à la station de télésurveillance et à l'opérateur qui analyse l'événement. Celui-ci vérifie la fiche-site et effectue le contre-appel avec le code confidentiel avant de missionner le rondier compétent.

1. Approcher le site en lien avec la station, puis observer sans se mettre en danger.
2. Reconnaître les lieux, contrôler le périmètre et les issues, puis appliquer les mesures prévues au contrat.
3. Rendre compte, sécuriser le site et signaler toute effraction ou anomalie aux forces de l'ordre.

L'opérateur horodate et consigne les étapes, appels, identité de l'intervenant, événement et mesures prises. Prévention : consignes et fiches à jour, matériel entretenu, tests de transmission, personnels formés. R.31 concerne la station et R.41 l'intervention ; appliquer aussi R.50 et R.55 selon leur champ, les équipements et les prescriptions en vigueur. L'intervenant agit dans les limites légales et contractuelles, sans pouvoir de police.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier l'alarme, missionner selon le contrat, intervenir sans danger ni dépassement de rôle, alerter si nécessaire et tracer chaque étape. Appliquer les règles APSAD pertinentes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve pratique E2.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2004, repère D1, dure 1 h 20 et a un coefficient 2. Elle porte sur la gestion d'une station de télésécurité : traitement d'événements, levées de doute, interventions de rondiers et défaillances techniques. Elle évalue aussi la rédaction de la main courante et les connaissances sur la chaîne, le cadre légal et les règles APSAD.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant une intervention après une alarme ou une anomalie, effectuer un contre-appel au site et utiliser le mot code confidentiel indiqué sur la fiche-site.
- La levée de doute comprend quatre phases : approche en liaison avec la station, observation, reconnaissance et mesures adaptées, puis fin après sécurisation du site.
- La main courante consigne les horaires clés, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.
- En cas d'effraction ou de situation anormale, appliquer les mesures conservatoires prévues au contrat et informer les forces de l'ordre.

Points de vigilance & attentes du jury

- Décoder rapidement les informations et affecter les rondiers en tenant compte de leurs compétences et de leur positionnement.
- Donner des consignes claires et légales, puis suivre l'arrivée et la progression de l'intervenant.
- Tracer les horaires de réception, de contact, d'arrivée, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.
- Ne pas oublier le contre-appel, le code confidentiel, l'enregistrement horodaté et les éléments obligatoires de la main courante.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Quelles étapes suivre pour traiter une alarme avant d'envoyer un rondier ?

Consultez la fiche-site et effectuez un contre-appel au numéro indiqué pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une erreur de manipulation. Utilisez le mot code confidentiel, enregistrez et horodatez la communication, puis déclenchez l'intervention conformément aux consignes.

Q : Quelles sont les quatre phases d'une levée de doute pour intrusion ?

L'intervention comprend l'approche du site en liaison avec la station, l'observation, la reconnaissance du point concerné avec les mesures adaptées, puis la fin de l'intervention après remise du site en situation de sécurité.

Q : Comment le temps est-il réparti pendant l'épreuve ?

Le sujet prévoit 30 minutes de gestion à distance, 20 minutes pour rédiger la main courante et 30 minutes d'interrogation orale. La première phase comprend des événements traités consécutivement ou simultanément.

Q : Quels critères et références faut-il respecter pendant les interventions ?

Appliquez les consignes du contrat, rendez compte de l'arrivée et de la progression, vérifiez le périmètre et les issues, puis prenez les mesures conservatoires prévues. Le sujet cite les règles APSAD R.31, R.41, R.50 et R.55.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2004/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2004 - 3-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.